



Energie Club Schweiz
Club Energie Suisse
Club Energia Svizzera

Communiqué

Révision de la loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEI):

La sécurité d'approvisionnement ne doit pas être repoussée aux calendes grecques

Berne, 18.12.2018 – Le Club Energie Suisse (CES) estime que la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), proposée par le Conseil fédéral, est insuffisante. La sécurité de l'approvisionnement national en électricité est la priorité absolue. Elle doit être assurée immédiatement et se trouve donc au mauvais endroit dans la révision de la LApEI. La définition du rôle de Swissgrid et les prescriptions dans le domaine de l'approvisionnement de base sont également insatisfaisantes.

La législation en matière de politique énergétique est en révision perpétuelle depuis plus de dix ans. Ce chantier législatif permanent occasionne un manque d'investissements dans l'approvisionnement en énergie, ce qui nécessite d'urgence un cadre juridique stable et permanent. Dans l'intervalle, la législation suisse dans le domaine de l'énergie ressemble à un enchevêtrement impénétrable de lois existantes mais pas encore en vigueur, d'autres en cours de révision et de certaines à l'état d'ébauche. Dans l'ensemble, il s'agit d'un processus législatif chaotique que même les spécialistes ne peuvent plus comprendre. La révision de la LApEI s'inscrit dans cette lignée, et les problèmes urgents ne sont pas résolus.

Sécurité d'approvisionnement: résoudre rapidement le problème le plus urgent

Le problème le plus urgent à l'heure actuelle est le manque de sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse. Une réserve stratégique pour les mois d'hiver est donc essentielle. Le temps presse et il est nécessaire de s'attaquer à ce problème dès maintenant. L'attente de la révision et de l'approbation de la LApEI par le parlement ou le peuple conduirait directement à une dangereuse pénurie dans l'approvisionnement. La réserve stratégique n'a donc pas sa place dans la révision de la LApEI. Il existe déjà une base juridique avec l'art. 9 "Mesures en cas de mise en danger de l'approvisionnement" de la loi actuellement en vigueur. La nouvelle cheffe du DETEC, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, est donc obligée de prendre le problème en mains immédiatement, sans attendre la version révisée de la LApEI.

Club Energie Suisse

Gutenbergstrasse 31
3001 Bern
info@energieclub.ch
www.energieclub.ch



Energie Club Schweiz
Club Energie Suisse
Club Energia Svizzera

Définir clairement les responsabilités en matière de sécurité du réseau

La révision proposée accumule les faiblesses. En particulier, des changements s'imposent dans le domaine de la sécurité des réseaux. Selon le projet de loi, Swissgrid, qui est responsable de la sécurité de l'approvisionnement, ne pourrait se prononcer que sur le réseau à haute et très haute tension. Or, les problèmes de sécurité se posent à l'autre bout du réseau. A savoir, les opérateurs d'installations photovoltaïques, qui n'alimentent le réseau électrique que de façon irrégulière et le déstabilisent. Si Swissgrid se voit confier la responsabilité de la sécurité d'approvisionnement, elle doit également pouvoir être en mesure d'accéder aux réseaux de distribution et les contrôler.

Pas de vente d'indulgences dans l'approvisionnement de base

Un problème supplémentaire se pose avec l'obligation d'offrir un produit standard d'énergie domestique renouvelable dans l'approvisionnement de base. Pour des raisons de marketing, les entreprises d'approvisionnement, les prestataires de services et le secteur public veulent offrir de l'électricité 100% renouvelable. Si la demande est supérieure à la production nationale d'électricité renouvelable, le recours à une énergie renouvelable étrangère, par exemple au moyen de certificats, serait aberrante et devrait être interdite. Les certificats et les garanties d'origine sont les indulgences des temps modernes.

L'ouverture du marché de l'électricité, attendue depuis longtemps, doit être saluée. En fait, elle aurait dû être pleinement en vigueur depuis 2014. C'est une tâche herculéenne qui attend la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui devra faire preuve de beaucoup de persuasion.

Le Club Energie Suisse (CES) va déposer aujourd'hui sa prise de position sur la révision de la LApEI. Le document est en annexe du communiqué de presse ou peut être téléchargé à l'adresse www.energieclub.ch.

Contact:

Urs Bolt, président

+41 79 237 32 14

info@energieclub.ch

Club Energie Suisse

Gutenbergstrasse 31

3001 Bern

info@energieclub.ch

www.energieclub.ch